

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du Mardi 28 mai 2024

Publié sur le site et mis à la disposition du public le mardi 04 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 28 mai, vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la médiathèque, sous la Présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

Étaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. ROIX Samuel, M. GROSJEAN Didier.

Absents excusés :

M. BUCHON Gérard représenté par M. DUBOIS Christian,
Mme DEPOILLY Kandice représentée par Mme CARON Monique,
M. THOREL Michel représenté par M. Jacky SANTERRE.

Absent :

M. GROSJEAN Thierry.

Secrétaire de séance : Madame CARON Monique

Auxiliaire de séance : Madame MEREUX Nathalie

Point		Ordre du jour
1	Instance	Approbation du compte rendu du Conseil du 11 avril 2024
2		Décisions par délégation
3	Travaux	Choix des entreprises -Lot 3 Espaces verts- Requalification du centre bourg
4	Finances. Demande de subvention DRAC et Département 80	Restauration de la Chaire : travaux complémentaires
5	Finances. Demande de subvention DRAC et Département 80	Première campagne de travaux de restauration 2025
6	Finances. Demande de subvention Agence de l'Eau Seine Normande AESN	Gestion des eaux pluviales. Phase 1-Place du Maréchal Leclerc
7	Conventionnement	Gymnase Convention relative à la mise à disposition et à l'utilisation de gymnase -Département de la Somme
8	Conventionnement	Convention adhésion au service de médecine préventive -CDG 80
9	Conventionnement	Convention de servitude Enedis

10	Personnel	Tableau des effectifs suite à avancement de grade
11	Personnel	IHTS
12	Personnel	Prime d'habillement
13	Motion	Motion relative aux mesures d'économie annoncées par l'Etat
14		Informations et questions diverses

Annexe : Compte rendu du 11 avril 2024

Annexe : Tableau d'avancement de grade

Annexe : Motion

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MARDI

Considérant la tenue du dernier conseil municipal et la lecture de son compte rendu ; ainsi que la remarque de madame Sire quant à une inversion de chiffre relatif au résultat du compte administratif 2023 du budget de la ville, il faut lire

Résultat de l'exercice :

Investissement :	- 383 995.45
Fonctionnement :	1 <u>419</u> 278.90 et non pas 1 <u>149</u> 278.90
Résultat global :	1 035 283.45

- L'approbation du compte rendu corrigé du conseil du 11 avril 2024 a été approuvé par l'Assemblée délibérante, à l'unanimité.

2- DÉCISION PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- VC 2024_1 Reversement taxe aménagement 2022, en date du 26/04/2024.
- VC 2024_2 Annulation réservation Salle des fêtes SDF, en date du 26/04/ 2024

TRAVAUX

3 - Choix des entreprises- Lot 3 Espaces verts Requalification du Centre Bourg

Monsieur le Maire a évoqué la reconduction de la consultation propre au lot 3 -Espaces verts dans le cadre des travaux de requalification du centre bourg. Monsieur le Maire a rappelé que les entreprises MAP-OGI avaient été mandatées comme maitres d'œuvre (Map étant le mandataire principal).

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée que la Commission d'Appel d'offre (CAO) a été réunie le mercredi 22 mai, à 14h, pour choisir l'entreprise qui réalisera ces travaux Espaces Verts lors des 3 phases (2024-2028) de travaux de requalification du centre bourg et qui entretiendra pendant les 2 années suivantes.

Deux offres ayant été déposées et les conditions de visite obligatoire, ayant été respectées cette fois-ci, les membres de la CAO ont été en mesure de retenir l'offre à hauteur de 288 036,40 € HT de l'entreprise Trancart

- Lot TF : offre 283 605.60€ HT
 - Lot PSE1 (parking de la Poste) : 4 420.80€ HT
- Ont été approuvées par l'Assemblée délibérante, à l'unanimité :
- L'attribution du lot à l'entreprise Trancart à hauteur de 288 036.40 € HT.
 - L'habilitation de Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement ainsi que toute pièce s'y rapportant ; y compris l'ouverture des budgets.

FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTIONS INVESTISSEMENT

4 - EGLISE Restauration de la Chaire :

Travaux complémentaires (Subventions Drac et Département de la Somme)

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée qu'il convient d'effectuer des travaux complémentaires à la chaire de l'église de Gamaches, soit :

- une restitution d'éléments manquants qui n'avaient pas pu être appréciés lors de l'aller-voir (escalier, poteau d'entrée, main courante, limon gauche)
 - reprise de sculptures
 - Serrure de porte d'entrée
 - Remontage en atelier pour évaluation
 - Travaux de taille de pierre
 - Dais échafaudage plus haut
 - Fourniture et scellement des IPN supplémentaires
- L'approbation des travaux et la sollicitation des aides de la DRAC et du DEPARTEMENT de la Somme ont été approuvées, à l'unanimité par l'Assemblée délibérante, selon le plan de financement suivant :
- Montant des travaux HT : 11 570.00€
 - Subvention DRAC : 3471€ HT (30%)
 - Subventions Département 80 : 4049.50 € (35%)
- Charge communale HT : 4049.50€ (35%)
- TVA : 2314 €
- Charge communale TTC : 6363.50 €

5 - EGLISE Restauration de la couverture :

Première campagne de travaux de restauration 2025 (Subventions Drac et Département de la Somme)

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée qu'il serait opportun de solliciter les aides culturelles relatives aux travaux de restauration de la couverture de l'église de Gamaches, sur la base du pré-rapport de M. Brassart, préalable au bilan sanitaire qui fera l'objet d'un avis de la DRAC dans le cadre du contrôle scientifique et technique.

Si la commune souhaite mettre en place une première campagne de travaux de restauration en 2025, l'aide pourrait porter sur la 1ère phase de la 1ère campagne estimée à un montant HT de 213 294,60 € avec la variante obligatoire faitage 3 plis (en option, étant donné que l'avis DRAC sur le DIAGNOSTIC n'est pas remis) estimée à 1357,02€HT en sus des honoraires de de M. Brassart (estimés à 8.49 %) .

Ces travaux pourraient faire l'objet d'une inscription dans la préprogrammation budgétaire de la DRAC, sous réserve des disponibilités budgétaires et d'une demande de subvention avant le 15 juin 2024.

- L'approbation des travaux et la sollicitation des aides de la DRAC et du DEPARTEMENT de la Somme ont été approuvées par l'Assemblée délibérante, à l'unanimité, selon le plan de financement suivant :
 - Montant des travaux 232 875.55€HT :
 - Subvention DRAC : 93 150.22€ HT (40%)
 - Subventions Département 80 : 93 150.22€ HT (40%)
- Charge communale HT : 46 575.11€
- TVA : 46 575.11€ 20%
- Charge communale TTC : 93 150.22 €

6 - REQUALIFICATION CENTRE BOURG

Gestion des eaux pluviales. Phase 1-Place du Maréchal Leclerc

Monsieur le Maire a expliqué à l'Assemblée que la demande de subvention relative à la gestion des eaux pluviales, avait été déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normande -AESN pour l'ensemble des 3 phases des travaux de requalification du centre bourg.

Les services de l'Agence de l'Eau -AESN ont, finalement, indiqué qu'il était préférable de présenter une demande exclusivement concentrée sur la première phase. Les estimations de travaux ont, donc, été retravaillées et la phase 1 représente, à ce jour, une dépense de 1 452 000€HT.

Les travaux de gestion des eaux pluviales s'élèveraient à 343 847.19€HT. Cette subvention, étant accordée à hauteur de 40%, devrait atteindre 173 938.87€HT.

Le plan de financement des travaux de requalification du centre bourg serait le suivant :
Cout total de l'opération : 1 452 000€ HT
Subvention CC des Villes Sœurs : 131 412.13€
Subvention Etat DETR : 238 146€

Subvention Etat DSIL : 136 083.62 €
Subvention Département de la Somme : 482 020€

Subvention AESN Gestion des eaux pluviales : 173 938.87€

Charge communale HT : 290 400€
TVA : 290 400€
Charge communale TTC : 580 800 €

- La demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normande à hauteur **173 938.87 €HT** et le plan de financement ci-dessus, utile aux autres demandes de subventions, ont été approuvées à l'assemblée délibérante, pour les travaux de gestion des eaux pluviales en zone urbaines

CONVENTIONNEMENT

7 - Convention relative à la mise à disposition de gymnase-Département de la Somme

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée qu'une convention tripartite entre le Département, la commune et le collège utilisant les équipements sportifs de la commune (Gymnase ou autres...) avait été établie en 2024 pour encadrer cette mise à disposition d'une ou plusieurs salles ou gymnase nécessaire à la pratique de l'éducation physique et sportive au sein des collèges de la Somme.

Compte tenu de la complexité de calcul de cette mise à disposition, ainsi que la hausse du coût de l'énergie, le Département a décidé de mieux accompagner la commune. Par conséquent une nouvelle convention tripartite, ainsi que les nouvelles modalités de participation financières (6.50€ par heure) approuvées par la commission permanente du conseil départemental du 05 février 2024 pour une mise en place rétroactive, à compter du 01 janvier 2024. La participation financière sera versée annuellement sur la base du planning d'utilisation établi en concertation entre la commune et le collège utilisateur de l'équipement

- Ont été approuvés, à l'unanimité, par l'Assemblée délibérante.
 - Le renouvellement de la convention de mise à disposition du gymnase.
 - L'autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

8 - Convention relative à l'adhésion du service de médecine préventive

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée que l'article L.812-3 du Code général de la Fonction Publique prévoit que les collectivités et établissements territoriaux disposent obligatoirement d'un service de médecine préventive ayant pour mission d'assurer le suivi médical des agents. Pour répondre à cette obligation, le Centre de Gestion a créé un service de médecine préventive constitué d'une équipe pluridisciplinaire.

La dernière convention datant de 2010, il convenait de proposer une nouvelle convention tenant compte de l'évolution de la réglementation et des pratiques.

Le Centre de gestion-CDG 80 a proposé une nouvelle convention actualisée pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2024 et renouvelable par tacite reconduction, sur une durée totale de 3 années qui remplace la précédente.

Il convenait de délibérer au plus tard pour le 30 juin 2024.

- Ont été approuvés, à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.
 - Le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG-80
 - L'autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

9 - Convention de servitude Enedis

Monsieur le Maire a stipulé à l'Assemblée délibérante que la société Enedis a chargé l'office notarial 1552 de réitérer par acte authentique, la convention sous seings privés en date du 22 juin et 17 novembre 2023, contenant constitution de servitude à son profit, portant sur l'immeuble appartenant à la commune et ci-après désigné : Un terrain, situé à Gamaches (80220), repris au cadastre sous les références suivantes : section ZE numéro 0150 lieudit Rue Jean Moulin pour une contenance de 1 ha 39 a 8 ca.

Monsieur le Maire a précisé que toute servitude devait être enregistrée au service de publicité foncière en vue de sa pérennité et son opposabilité aux tiers, conformément au décret n° 55-22 du 04 janvier 1955, ce qui nécessite l'établissement d'un acte notarié.

Celui-ci ayant lieu aux frais exclusifs de la société Enedis, il ne fera que reprendre, mot pour mot, le texte de la convention déjà signée avec la commune de Gamaches.

L'objectif étant que la canalisation souterraine ne reste pas méconnue des tiers en cas de travaux.

Afin de permettre la préparation de l'acte, une copie de la délibération habilitant à régulariser cette convention doit être adressé à l'office notarial

- Ont été approuvés à l'unanimité, par l'Assemblée délibérante.
 - Le renouvellement de la convention de servitude au profit d'Enedis
 - L'autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

PERSONNEL

10 - Tableau des effectifs suite à avancement de grade

Monsieur le Maire a exposé à l'Assemblée que suite à un avancement de grade accepté par le centre de gestion, il convenait d'effectuer les modifications suivantes au tableau des effectifs de la commune à compter du 1er juillet 2024 :

Suppression du poste suivant :

- 1 poste adjoint administratif

Création des postes ci-après :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2° classe
 - 1 adjoint technique
- Ont été approuvés, à l'unanimité, par l'Assemblée délibérante.
- Les modifications au tableau des effectifs à compter du 01 juillet 2024.
 - L'adoption du tableau des effectifs annexé.
 - L'ouverture des crédits alloués

11 - IHTS- Indemnités heures travail supplémentaires

Monsieur le Maire a exposé à l'Assemblée que, sous couvert du CDG 80 qui a été consulté, conformément au décret n° 2002-60, la compensation des heures supplémentaires pouvait être réalisée, en toute ou partie, sous la forme de repos compensateur et qu'à défaut de cette compensation sous la forme de repos compensateur, les heures accomplies étaient indemnisées pour les heures effectuées hors de cycle de travail des 1607h annuelles (à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, comme lors des foires de mai, d'octobre et les journées d'élection) . La commune pourra compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés à sa demande ou à la demande du chef de service, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent.

Monsieur le Maire a précisé que les instruments de décompte du temps de travail étaient déjà mis en place avec des feuilles de pointage et que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartenait à l'Assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

Monsieur le Maire a préconisé d'instituer (selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat) l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Fonctions ou service (le cas échéant)
ADMINISTRATIVE	Rédacteur Adjoint administratif	Responsable et agents des services
TECHNIQUE	Technicien Agent de Maîtrise Adjoint technique	Responsable et agents des services techniques
CULTURELLE	Adjoint du Patrimoine	Médiathèque
SOCIALE	ATSEM	Ecole maternelle A Baillet
SÉCURITÉ	Brigadier Agent de police municipale	Police municipale

Monsieur le Maire a informé que le versement de ces indemnités serait limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Il a indiqué que, pour les agents à temps non complet, les IHTS seraient calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures, qu'au-delà, elles seront calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60 et que ces indemnités pourraient être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Monsieur le Maire a préconisé d'effectuer le paiement des indemnités selon une périodicité mensuelle et de les ajuster automatiquement lorsque les montants ou taux ou les corps de référence étaient revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

- Ont été approuvées, à l'unanimité, par l'Assemblée délibérante.
 - L'adoption des IHTS hors du cycle de travail
 - L'ouverture des crédits alloués

12 - Indemnités d'habillement

Monsieur le Maire a expliqué à l'Assemblée délibérante que des agents de la commune bénéficiaient, depuis plusieurs années, d'une prime d'habillement à hauteur de 50€, sans réel cadre réglementaire. Il a rappelé que plusieurs agents techniques bénéficiaient d'équipement dont la commune prenait en charge le coût, le renouvellement et l'entretien. Monsieur le maire a précisé que la commune avait la possibilité de verser une indemnité aux fonctionnaires territoriaux dont les fonctions entraînaient une usure anormale rapide des chaussures et des vêtements de travail sans que ceux-ci soient fournis par la commune.

Les primes et indemnités ne constituant pas un élément obligatoire de la rémunération, il appartenait à l'Assemblée délibérante de fixer la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des divers éléments du régime indemnitaire.

- Ont été approuvées à l'unanimité, par l'Assemblée délibérante.
 - L'adoption d'une prime d'habillement à hauteur de 50€, réservés aux agents de la commune qui ne bénéficient pas d'équipement fournis.
 - L'ouverture des crédits alloués

MOTION

13 - Motion relative aux mesures d'économie annoncées par l'Etat

Monsieur le Maire a expliqué que le Gouvernement avait récemment annoncé la mise à contribution financière des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. Or, les collectivités ne portant pas de responsabilité dans l'accroissement des

déficits budgétaires, la réduction progressive de leur autonomie financière et fiscale rendrait les collectivités plus que jamais vulnérables aux décisions budgétaires de l'Etat. Ce sont en particulier les investissements des collectivités qui étaient visés : ces investissements, pourtant indispensables à la bonne santé du tissu économique locale, sont d'autant plus nécessaires pour réussir la transition écologique. Face à ces injonctions contradictoires, l'Association des petites villes de demain -APVD a invité les communes à réagir collectivement.

Aussi, le Bureau de l'Association des Petites Villes de France a proposé une motion, jointe à ce compte-rendu

Ce document étant une proposition qu'il appartient de modifier librement selon vos spécificités locales, Monsieur le Maire en a proposé une lecture

- A été approuvé, à l'unanimité, par l'Assemblée délibérante.
 - L'adoption de la motion présentée

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire :

Projet Lotissement la Nardière

Monsieur le Maire a exposé le projet de la société Novalys pour le lotissement La Nardière, avec un nombre plus important de logements T4 et T5 et donc à terme, un changement du profil du lotissement.

La société Novalys construit actuellement sur les communes voisines : Friville-Escarbotin, Feuquières en Vimeu, Fressenneville.

Guislain Sire a fait remarquer qu'actuellement le lotissement n'était pas entretenu et rappelé que le tarif de vente était de 64€ le mètre carré. Monsieur le Maire a précisé que le prix de revente devait être identique. Monsieur Grosjean a exprimé son étonnement face aux difficultés de vente de ce lotissement puisque les tarifs étaient très abordables au regard des communes avoisinantes

Le poste de brigadier de la police Municipale est assuré, à nouveau à temps complet et est complété en fin de semaine, par un poste d'agent de surveillance de la voie publique -ASVP

- C. Chettab :

La commune assume la gestion des logements à la Filature, depuis le 01 avril 2024. Elle effectue toutes les démarches permettant la mise en place des loyers mais projette que cette situation ne soit que temporaire. Une reprise de gestion locative par l'Amsom est étudiée actuellement.

Madame Guislaine Sire invite la commune à être vigilante car elle reçoit, en tant que conseillère départementale, lors de ses permanences beaucoup de personnes insatisfaites de la gestion de l'entretien dans les bâtiments gérés par l'Amsom

Madame C. Chettab confirme avoir, aussi, ce type de remarques lors de ses permanences d'adjointe, en charge du logement même si elles ne ciblent pas forcément ce même bailleur social. Madame Chettab se satisfait, néanmoins de la situation locative de l'immeuble situé rue Paul Bert qui semble trouver une issue positive et rappelle que la commune reste seule décisionnaire dans l'attribution des logements.

- P. Tetier :

Monsieur Tetier liste les prochains éléments gamachois :

- Photos vernissage, le rdv est ce samedi 01 juin à 16h00.
- Fête du Nautisme (samedi 01 juin à la base de plein air), avec inauguration du Wake park, attendu depuis l'an passé.

- P. Duhamel :

Monsieur Duhamel profite de cette présentation pour ajouter que la parking (chemin des meuniers – en stabilisé), serait terminé pour l'ouverture du Wake park. Il devrait comporter 70 / 80 places.

- D. Grosjean :

Monsieur Grosjean a demandé si des travaux pouvaient être envisagés aux 2 endroits dans la commune, qui subissent une mauvaise gestion des eaux pluviales.

1) - Chemin du Translay → la descente des eaux ne va pas dans les bassins

Lieu : En montant à droite → De la pancarte jusqu'en haut.

Monsieur le Maire a répondu que cette situation était à travailler avec le Département de la Somme

2) - Chemin de la Justice ou four à chaux. Avaloir est trop haut, 1 bouche égout moins haute et 1 seule bouche rue du Prieur

→ il faudrait 1 grille en travers de la route pour récupérer les eaux pluviales.

Monsieur le Maire a ajouté que deux autres endroits mériteraient d'étudier aussi la gestion des eaux pluviales :

1) - Rue du 11 novembre

2) - Face Gendarmerie → pas ou peu d'eau dans les bassins de rétention

- M. Caron :

Devant Crédit Agricole, il y a beaucoup d'eau lors des forts orages et les pompes sont en panne régulièrement.

- C. Dubois :

Monsieur Dubois a demandé que les comptes-rendus de conseil soient adressés aux membres de l'Assemblée délibérante dès leur validation et avant diffusion auprès de la population. Monsieur le Maire a donné son accord.

Monsieur Dubois a stipulé que dans la rue de Verdun, il y avait un bateau cassé devant une habitation. Il a précisé que ce bateau était dangereux pour tout véhicule.

A été demandé la date de réalisation de la peinture routière effectuée par les services de la commune puisque le Département de la Somme a terminé celle des routes départementales sur la commune, ce mois-ci.
La matérialisation du parking Victor Delabre a aussi été réclamée.

Monsieur Dubois a observé que le panneau d'interdiction aux 3.5 T avait disparu sur le premier pont de la filature ; il a demandé sa repose.

Monsieur Duhamel, adjoint en charge de la voirie et le responsable des services techniques se rendront sur place pour étudier les travaux à effectuer.

- G. Sire :

Madame Sire a demandé s'il pouvait être envisagé un arrêt minute devant la boulangerie de la rue Charles de Gaulle, la plus éloignée du centre bourg. Monsieur le Maire a rappelé que les véhicules stationnés devant la boulangerie appartenaient, très souvent aux personnes qui travaillaient dans cette même boulangerie.

Monsieur le maire a expliqué que cette question avait été étudiée par le passé, que les autres arrêts minutes étaient finalement accaparés par des voitures en stationnement à la journée et que cela engendrait une verbalisation par les services de la police municipale.

Avant d'envisager un aménagement, Monsieur le Maire invite les commerçants à privilégier leur clientèle en libérant les places de stationnement devant leur devanture.

Madame Sire ayant expliqué que certaines communes marquaient la fête des mères en offrant un présent à toutes les mamans de la Commune, a demandé si la commune de Gamaches pouvait envisager une telle action. Monsieur le Maire, après avoir demandé si ces communes avaient la même taille que celle de Gamaches, a estimé que cette action était difficile à envisager aux regards de son coût.

- C. Carette :

Monsieur Carette a fait remarquer que le cimetière n'était pas correctement entretenu car les herbes étaient trop hautes et le container n'était pas vidé.

Monsieur le Maire a rappelé que la commune venait de subir un vol qui concernait directement les agents des espaces verts et a fait appel à l'indulgence de chacun. Il a rappelé que l'entretien, de manière générale, lié aux différentes interdictions posait problème pour la gestion des tontes et qu'un gazon ras était testé sur un espace du cimetière.

Monsieur Carette a stipulé que la presse n'avait pas mentionné la subvention de 33 000€ accordée à la base de plein air lorsqu'elle a fait état des subventions accordées par la commune, lors du conseil municipal précédent.

Monsieur le Maire a répondu que la subvention de 33 000€ correspondait à un engagement sur la commune, conventionnée pour 4 années pour une aide au

recrutement et non pas à la subvention annuelle accordée. Monsieur le Maire a précisé qu'il s'agissait de la dernière année.

- N. Destoop :

Madame Destoop a demandé si la date d'ouverture du « Bistrot 24 » était connue des services de la commune. Monsieur le Maire a répondu qu'il attendait lui-même cette ouverture.

La clôture, de la séance, a eu lieu à 22h30.

VU le Maire,